



SEPTEMBRE 2026-5

Informations municipales :

Droits de Marais :

Le reversement des droits de marais aura lieu le **jeudi 29 Octobre de 14h à 19h en mairie**. Pour percevoir ce droit, il est impératif d'être domicilié à Norville au 1^{er} Janvier 2026 et d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les personnes ayant rejoint notre commune après le 1^{er} janvier 2026 seront éligibles pour le reversement de l'année 2027.

Rappel : Le reversement du Droit de Marais est possible uniquement sur cette demi-journée. Les personnes ne pouvant se déplacer, peuvent donner **procuration écrite** à un proche ou un voisin.

Campagne de fauchage :

La dernière campagne de fauchage va débuter prochainement sur les voiries communales. Merci de procéder au débroussaillage des contours de vos coffrets électriques, compteurs d'eau, boîte d'assainissement, bordures d'entrée..., situés sur les talus afin qu'ils ne se trouvent pas endommagés par manque de visibilité.

Si vous ne souhaitez pas que votre talus soit fauché, vous pouvez le matérialiser (rubalise, pancarte...) afin d'informer l'entreprise.

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (Commande groupée de végétaux) :

Comme chaque année, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande organise une nouvelle campagne de commande groupée d'arbres et d'arbustes. Les commandes se font exclusivement sur internet : <http://www.pnr-seine-normande.com>

Pour la campagne d'automne, les commandes pourront être effectuées jusqu'au **31 octobre 2026** pour une livraison à la Maison du Parc le **vendredi 4 décembre et le samedi 5 décembre**.

Pour la campagne d'hiver, les commandes pourront être effectuées du **4 au 31 janvier 2027** pour une livraison à la Maison du Parc le **vendredi 26 février et le samedi 27 février 2027**.

Communication :

Vous exercez une activité artisanale, commerciale, de service, d'entretien, de santé ou autre assistance à la population, vous avez la possibilité d'insérer un encart publicitaire gratuitement dans le P'tit journal de fin d'année et sur le site internet de la commune.

Vous êtes déjà référencé et vous ne souhaitez plus y figurer, dans ce cas, merci de vous adresser à la mairie pour en réaliser la mise à jour.

CCAS :

Récompenses aux étudiants :

Lors de la cérémonie des vœux du maire du vendredi 8 janvier 2027, les étudiants **présents et ayant obtenu** un diplôme (CAP- BEP- BAC- BAC PRO- BTS- DUT - Licence - Master...) en fin d'année scolaire (juin 2026) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en Mairie muni d'un justificatif de résultats avant le **18 Décembre 2026**.

Récompenses aux collégiens :

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les collégiens présents et ayant obtenu le brevet des collèges en fin d'année scolaire (juin 2026) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en mairie muni d'un justificatif de scolarité pour l'année 2026/2027 **avant le 18 Décembre 2026**.

Repas des aînés :

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le **jeudi 5 Novembre 2026**. Des bulletins d'inscriptions ont été distribués aux personnes concernées. Pour rappel, celui-ci est ouvert aux personnes ayant 65 ans ou plus. Les personnes n'ayant pas reçu leur bulletin d'inscription dans leur boîte aux lettres peuvent se manifester en mairie, avant le 27 octobre 2026.

Octobre Rose :

Notre commune se met au rose pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Pour ce faire, nous vous encourageons à mettre un signe rose en évidence devant vos maisons (boîte aux lettres, barrière ...).

Informations associatives :

Téléthon :

Vous trouverez ci-joint le programme du prochain Téléthon.